



L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absente représentée :** Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

**Absent :** GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 24
Représentée : 1
Votants : 25

Délibération n° D2023\_049 – DOMAINE & PATRIMOINE

### Convention de mise à disposition de locaux au Relais Petite Enfance de la CC4R

Le Relais Petite Enfance de la CC4R souhaite organiser des rencontres destinées aux assistantes maternelles du territoire, ainsi que des séances de motricité pour les enfants de moins de 3 ans. La salle de danse de l'Espace Enfance Jeunesse serait adaptée à ces activités, qui se dérouleraient le mardi de 9h à 12h30, une fois tous les 15 jours, à compter du 12 septembre 2023 et jusqu'à fin décembre 2023.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux entre la Commune et le Relais Petite Enfance
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance  
Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 06/06/23  
Publication en ligne le 06/06/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS